

DOCUMENTATION GÉNÉRALE POMPES FUNÈBRES



POMPES FUNÈBRES MARBRERIE DU SORGIA

Représentant légal : Olivier PUECH

4 Carrefour aux Portes de l'Ain, 01200 VALSERHÔNE

Téléphone : 04.50.48.12.74

Mail : marbrerie.sorgia@gmail.com

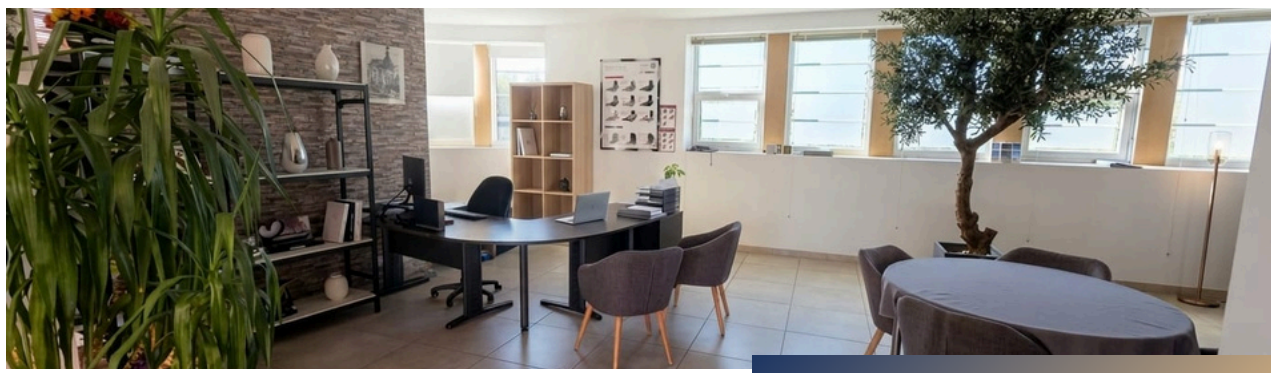
SARL au capital de 150 000 € - SIRET 833 679 889 00026

N° RCS Bourg-en-Bresse : 833 679 889 - APE : 96.03Z

Habilitation 25.01.0038 - TVA : FR21 833 679 889

Site internet : <https://pompes-funebres-sorgia.com/>

Version : DG_PF_01102026



SOMMAIRE

1. Notice d'information normalisée	03
2. Liste des prestations obligatoires pour les obsèques	05
3. Tarif général	08
4. Conditions générales de vente	17
5. Médiateur de la consommation	20
6. Contrats de sous-traitance	20
7. Extrait K-bis	21
8. Habilitation préfectorale	22
9. ORIAS	24

Les prestations obligatoires et les prestations obligatoires selon les circonstances sont identifiées dans la présente documentation et détaillées à la rubrique « Liste des prestations obligatoires pour les obsèques ».

NOTICE D'INFORMATION

La présente notice synthétise les informations essentielles à connaître avant la souscription d'un engagement auprès d'un opérateur funéraire. Les informations complètes sur les services proposés figurent dans la documentation générale mise en libre consultation par l'opérateur funéraire dans son établissement et, le cas échéant, sur son site internet. Des informations pratiques sont également disponibles sur les sites service-public.gouv.fr (rubrique « Un proche est décédé »), pour-les-personnes-agees.gouv.fr (rubrique « Après le décès en EHPAD ») et economie.gouv.fr/dgccrf.

Préalablement à toute démarche auprès d'un opérateur funéraire :

- les funérailles engendrent généralement des frais. Par anticipation d'un décès et, en tout état de cause, avant de vous engager avec un opérateur funéraire, pensez à vérifier si le défunt a souscrit un contrat obsèques. Pour ce faire, vous pouvez notamment interroger l'AGIRA via son formulaire en ligne (agira-vie.fr/obseques). A défaut, les funérailles seront à régler par les héritiers, qui peuvent recourir aux avoirs bancaires du défunt ;
- l'inhumation ou la crémation du défunt doit s'organiser dans un délai de 14 jours calendaires (*). Ce délai doit vous permettre d'obtenir des devis établis par différentes entreprises de pompes funèbres pour les comparer ;
- la liste des opérateurs funéraires habilités est affichée dans les locaux d'accueil des chambres mortuaires, funéraires et des crématoriums et est disponible en préfecture, en mairie et dans les établissements de santé. La liste des chambres funéraires habilitées est disponible dans ces mêmes établissements et affichée dans les locaux des chambres mortuaires des établissements de santé.

Lorsque vous vous rendez chez un opérateur funéraire :

- la remise du devis funéraire est gratuite et sans engagement. Si vous acceptez le devis, un bon de commande sera établi pour concrétiser l'accord ;
- la notice d'information sur les soins de conservation doit vous être remise par l'opérateur funéraire ;
- en cas de litige avec l'opérateur funéraire, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation auquel il a adhéré.

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Avant mise en bière, le transport du corps du défunt vers le lieu de mise en bière, où il va être conservé à cet effet, doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès. Ce lieu peut être, au choix de sa famille :

- son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille. La conservation du corps peut notamment être réalisée par la location d'un matériel de réfrigération ou la pose de carboglace, à la charge des familles. Les frais liés à la présence du défunt en EHPAD jusqu'à l'inhumation ou la crémation, qui a lieu au plus tard 14 jours calendaires suivant le décès, sont ceux relevant du contrat d'hébergement, sans frais spécifiques supplémentaires ;
- une chambre mortuaire, lorsque l'EHPAD ou l'établissement de soins en dispose. Dans ce cas, la mise à disposition de la chambre mortuaire est gratuite pendant 3 jours ;
- une chambre funéraire gérée par une commune, un opérateur funéraire ou une association. Le séjour du corps en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque le transfert du défunt a été demandé par le directeur d'un établissement de santé ne devant pas disposer d'une chambre mortuaire, et sur attestation écrite qu'il n'a pas réussi à joindre la famille dans un délai de dix heures à compter du décès, les frais de transport du corps vers la chambre funéraire et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement. Ces frais ne peuvent donc être facturés aux familles.

La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite mais elle doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. Seule la dispersion des cendres réalisée par un opérateur funéraire habilité peut donner lieu à une facturation.

(*) Ce délai peut varier en raison du lieu (outre-mer, pays étranger ou sur la voie publique) ou des causes (maladie, obstacle médical-légal, recherche en vue d'analyses) du décès. Veuillez-vous informer auprès de votre opérateur funéraire.

Liste des prestations obligatoires pour les obsèques

En application de la réglementation funéraire (article R. 2223-29 du CGCT), seules les prestations suivantes sont obligatoires ou peuvent le devenir selon le contexte :

- La housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- La fourniture d'un cercueil avec une cuvette étanche, 4 poignées et sa plaque d'identité ;
- La fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil) ;
- Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur, selon les circonstances ;
- Toutes les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire) ;
- Les soins de conservation en cas de transport international, selon la législation du pays d'accueil.

Situation / descriptif	Références CGCT	Commentaires
Cercueil avec garniture étanche, 4 poignées et plaque d'identité	R.2213-15 / R.2213-20 / R.2213-25 / R.2223-29	Caractéristiques fixées par le décret du 20 décembre 2018 ; attestation de conformité fournie par le fabricant ou le distributeur.
Inhumation hors commune de fermeture du cercueil, sans membre de la famille présent : contrôle de fermeture par un fonctionnaire de police (vacation)	L.2213-14 / L.2213-15 / R.2213-44 à R.2213-50	Ne s'applique pas si un membre de la famille assiste à la fermeture, ni en cas de simple passage par une commune voisine.
Inhumation en fosse individuelle en terrain commun : creusement et comblement	L.2223-3 / R.2223-3 à R.2223-5	—



Situation / descriptif	Références CGCT	Commentaires
Inhumation en concession aménagée : ouverture/fermeture du caveau, creusement/comblement, démontage/remontage du monument	Aucun texte spécifique (concession facultative)	Deviens « obligatoire » de fait dès lors que la famille a choisi ce mode de sépulture.
Crémation : redevance de crémation ; contrôle de fermeture du cercueil par un fonctionnaire de police le cas échéant	L.2213-14 / L.2213-15 / R.2213-44 à R.2213-50	Voir le règlement intérieur et le tarif du crématorium.
Urne cinéraire (ou cendrier) avec plaque d'identité et nom du crématorium	L.2223-18-1	Non nécessaire si la famille choisit directement une urne « funéraire » pouvant recevoir les cendres.
Destination des cendres : inhumation, columbarium, scellement sur monument, dispersion	L.2223-2 / L.2223-18-1-1	Modalités et charges fixées par le règlement du cimetière ou du site cinéraire ; traçabilité des métaux issus de la crémation.
Transport avant mise en bière : véhicule agréé	R.2213-7 / D.2223-110 à D.2223-112	La housse mortuaire est obligatoire en cas de transport du corps avant mise en bière (art. R.2223-29 du CGCT)
Transport après mise en bière : véhicule agréé (corbillard/fourgon)	D.2223-113 à D.2223-115	—



Situation / descriptif	Références CGCT	Commentaires
Transport international (accord de Strasbourg)	Accord de Strasbourg	Cercueil hermétique avec filtre épurateur ; bois ≥ 20 mm ; cuvette étanche non requise. Pays concernés : Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, Grèce, Islande, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.
Transport international (accord de Berlin)	Accord de Berlin	Cercueil hermétique, bois ≥ 30 mm, couvercle vissé (vis distantes de 20 cm), frettes métalliques. Pays concernés : Allemagne, Égypte, Italie, Mexique, Roumanie.
Transport par avion	Règlement IATA	Cercueil hermétique avec filtre épurateur et emballage de toile.
Dépôt temporaire supérieur à 6 jours après fermeture du cercueil	R.2213-26	Cercueil hermétique avec filtre épurateur requis.
Défunt porteur d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile	R.2213-15	Retrait obligatoire (sauf modèles exemptés par arrêté) pour la délivrance de l'autorisation de fermeture du cercueil.
Exhumation	R.2213-42 / R.2223- 42	Personnel habilité en tenue spéciale ; cercueil neuf si nécessaire.
Maladie contagieuse imposant mise en bière hermétique	R.2213-26 / R.2213- 27	Cercueil hermétique + linceul imbibé d'une solution antiseptique.



Tarif général

Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
1. Préparation et organisation des obsèques					
Démarches et formalités administratives			Convoi local (même département)	360,00 €	20 %
Démarches et formalités administratives			Convoi avec départ à l'étranger, avec autorisation consulaire	601,00 €	20 %
Soins de conservation et de présentation avant 19h *		x	Notamment en cas de transport international, selon la législation du pays d'accueil	568,00 €	20 %
Soins de conservation et de présentation après 19h et jours fériés *		x	Notamment en cas de transport international, selon la législation du pays d'accueil Tarif majoré	792,00 €	20 %
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile *		x	Si le défunt est porteur d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (stimulateur cardiaque / pacemaker), selon les modèles non exemptés	216,00 €	20 %
Toilette mortuaire et habillage avant 19h *			Dans les locaux de la chambre funéraire	263,00 €	20 %
Toilette mortuaire et habillage après 19h et jours fériés *			Tarif majoré	364,00 €	20 %
Fourniture et installation de matériel réfrigérant			En salon à la demande de la famille ou fortement préconisé si veille du défunt au domicile	303,00 €	20 %



Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
2. Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)					
Mise à disposition d'un véhicule funéraire agréé pour un TSC			Forfait pour un transport de 50 km A/R	338,80 €	10 %
Mise à disposition d'un véhicule funéraire agréé pour un TSC au delà de 50 km parcourus, supplément par km			Forfait du transport de 50 km + prix au km supplémentaire parcouru	1,80 € / km	10 %
Mise à disposition d'un véhicule funéraire agréé pour un TSC avec majoration nuit, dimanche et jour férié			Forfait majoré pour un transport de 50 km	449,00 €	10 %
Mise à disposition d'un brancardier pour TSC			Tarif normal	55,00 €	20 %
Fourniture d'une housse mortuaire	x		Tarif normal	60,00 €	20 %
Fourniture d'une housse mortuaire renforcée			En remplacement de la housse standard	120,00 €	20 %
Fourniture d'une housse mortuaire enfant	x		Tarif normal	26,00 €	20 %
Fourniture d'une protection pour transport aérien		x	Selon les exigences applicables au transport aérien et/ou de la compagnie aérienne	251,00 €	20 %



Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
3. Cercueil et accessoires					
Cercueil eco peuplier	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm	999,00 €	20 %
Cercueil parisien simple pin	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm	1155,00 €	20 %
Cercueil parisien frejus pin	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm ou 195 cm	1508,00 €	20 %
Cercueil tombeau polignac pin	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm	1870,00 €	20 %
Cercueil parisien social chêne	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm	1324,00 €	20 %
Cercueil tombeau vivarais chêne	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm ou 195 cm	1854,00 €	20 %
Cercueil parisien polignac chêne	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm	2143,00 €	20 %
Cercueil tombeau cévenol laqué blanc chêne	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm	2620,00 €	20 %
Cercueil tombeau combraille chêne	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm ou 195 cm	2746,00 €	20 %



Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
3. Cercueil et accessoires					
Cercueil tombeau brioude 2 tons chêne	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm ou 195 cm	3035,00 €	20 %
Cercueil parisien beauregard chêne	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 185 cm	3451,00 €	20 %
Cercueil enfant laqué blanc chêne	x		Cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité inclus Taille 100 cm ou 140 cm	720,00 €	20 %
Fourniture d'un zinc avec filtre épurateur de gaz		x	Selon conditions	687,00 €	20 %
Capiton verdon blanc			En satin, blanc - accessoire facultatif	253,00 €	20 %
Capiton jupiter ivoire			En polycoton, blanc avec liseret ivoire - accessoire facultatif	296,00 €	20 %
Capiton jupiter grenat			En polycoton, blanc avec liseret grenat - accessoire facultatif	296,00 €	20 %
Capiton bancel			En polycoton, blanc avec motifs cousus fleuris - accessoire facultatif	336,00 €	20 %
Capiton toscane			En polycoton, beige avec liserets cousus dorés et marrons - accessoire facultatif	406,00 €	20 %



Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Capiton canice grenat			En polycoton, blanc avec bordures grenat et liserets cousus grenat - accessoire facultatif	472,00 €	20 %
Capiton enfant			En satin, blanc - accessoire facultatif	213,00 €	20 %
4. Mise en bière et fermeture du cercueil					
Personnel pour mise en bière, fermeture du cercueil				138,60 €	20 %
5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)					
Transport de corps après mise en bière			Forfait pour un transport de 50 km A/R	187,00 €	10 %
Transport de corps après mise en bière au delà de 50 km parcourus, supplément par km			Forfait du transport de 50 km + prix au km supplémentaire parcouru	1,80 € / km	10 %



Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
6. Cérémonie funéraire					
Préparation d'une cérémonie			Tarif normal	160,00€	20 %
Maître de cérémonie, accompagnement			Tarif normal	171,60 €	20 %
Fourniture de porteur(s) *			Entre 1 et 4 selon besoins	De 160,00 € à 633,60 €	20 %
Fourniture d'un registre à signatures			Mis à disposition lors de la cérémonie	66,00 €	20 %
Mise à disposition pour la cérémonie d'un véhicule agréé			Forfait pour un transport de 50 km A/R	442,20 €	10 %
7A. Inhumation					
Fourniture de caveau			Caveau 1 place, avec ses planchers de dalles intérieur et extérieur	1980,00 €	20 %
Fourniture de caveau			Caveau 2 places, avec ses planchers de dalles intérieur et extérieur	2574,00 €	20 %
Fourniture de caveau			Caveau 3 places, avec ses planchers de dalles intérieur et extérieur	3254,00 €	20 %
Fourniture de caveau			Caveau 4 places, avec ses planchers de dalles intérieur et extérieur	4290,00 €	20 %



Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Fourniture de caveau			Caveau 5 places, avec ses planchers de dalles intérieur et extérieur	6204,00 €	20 %
Fourniture de caveau			Caveau 6 places, avec ses planchers de dalles intérieur et extérieur	7062,00 €	20 %
Creusement et comblement de fosse	x		En terrain commun ou en concession	880,00 €	20 %
Inhumation cercueil en caveau sans monument existant	x		Tarif normal	660,00 €	20 %
Inhumation cercueil en caveau avec monument existant	x		Tarif normal	825,00 €	20 %
Inhumation cercueil en pleine terre sans monument existant	x		Tarif normal	799,00 €	20 %
Inhumation cercueil en pleine terre avec monument existant	x		Tarif normal	825,00 €	20 %
Gravure			Par caractère + déplacement (tarif selon distance du cimetière)	13,00 € + déplacement	20 %
Croix de remarque ou repère civil			Tarif normal	53,00 €	20 %



Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
7B. Crémation					
Fourniture d'urne de dispersion	x		En carton, plusieurs motifs au choix	53,00 €	20 %
Fourniture d'urne d'inhumation	x		En métal, plusieurs coloris au choix	108,00 €	20 %
Fourniture d'urne d'inhumation	x		En métal, urne bangor dorée, motif au laser	380,00 €	20 %
Fourniture d'urne d'inhumation	x		En métal, motif imprimé, plusieurs motifs au choix	332,00 €	20 %
Fourniture d'urne de scellement	x		En granit, carré, plusieurs modèles au choix	260,00 €	20 %
Fourniture d'urne de scellement	x		En granit, ovale, plusieurs modèles au choix	363,00 €	
Fourniture d'urne enfant	x		En métal, couleur blanche	98,00 €	20 %
Fourniture d'urne enfant	x		En métal, couleur bleue et motif papillon	115,65 €	20 %
Inhumation d'urne en pleine terre	x		Tarif normal	198,00 €	20 %
Inhumation d'urne en case columbarium	x		Tarif normal	264,00 €	20 %
Scellement d'urne sur un monument	x		Tarif normal	132,00 €	20 %



Intitulé (ou descriptif)	Type de prestations		Condition spécifique de vente	Prix TTC	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Inhumation d'urne dans un caveau sans monument	x		Tarif normal	198,00 €	20 %
Inhumation d'urne dans un caveau avec monument	x		Tarif normal	825,00 €	20 %
8. Frais avancés pour le compte de la famille					
Crémation			Voir le règlement intérieur et le tarif du crématorium	Variable	20 %
Location de salle de cérémonie au crématorium			Voir le règlement intérieur et le tarif du crématorium	Variable	
Vacation de police		x	Obligatoire en cas de crémation ou si inhumation dans une autre commune que celle du lieu de fermeture de cercueil, sans présence de la famille	20,00 à 25,00 € selon les communes	

Conditions générales de vente

ACCORD DU CLIENT. Sauf stipulation contraire, toute commande implique de la part du client l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et particulières de vente. Les offres et devis sont valables pendant une durée de trois mois à compter de leur date d'émission, sauf mention contraire portée sur le devis.

CLIENT. Le client s'entend comme la personne physique ou morale qui commande les produits ou prestations. Lorsqu'il agit pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, il déclare disposer des pouvoirs nécessaires à cet effet.

INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE. Préalablement à la conclusion du contrat, le client reçoit les informations prévues par les dispositions applicables du Code de la consommation, notamment celles relatives à l'identité du professionnel, aux caractéristiques essentielles des biens et services, à leur prix et aux conditions et délais d'exécution.

DEVIS ET BON DE COMMANDE. Un devis détaillé et chiffré conforme à la réglementation funéraire est remis gratuitement au client. Il comporte le détail et le prix des fournitures et prestations proposées et distingue les prestations obligatoires dans les conditions prévues par la réglementation. L'acceptation du devis donne lieu à l'établissement d'un bon de commande. Toute modification substantielle des prestations commandées doit faire l'objet de l'accord du client.

TARIFS et ACOMPTE. Les prix applicables sont ceux figurant sur le devis accepté par le client. Ils sont exprimés en euros toutes taxes comprises, avec indication du taux de TVA applicable. Le commencement d'exécution du contrat est conditionné par la signature du devis, du bon de commande correspondant, et le versement d'un acompte de 30 % du montant TTC figurant sur le devis.

SOUS-TRAITANCE. Certaines prestations peuvent être confiées à des prestataires extérieurs qualifiés et, lorsque la réglementation l'exige, dûment habilités. Les prestations réalisées en sous-traitance sont identifiées conformément à la réglementation applicable.

RETARD DE PAIEMENT. Tout retard de paiement donnera lieu au versement par le client d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sur toutes sommes restant dues à compter de leur date d'échéance, sans préjudice de l'application de conditions particulières et des droits du vendeur au titre du recouvrement amiable ou forcé.

GARANTIES LÉGALES. Les biens vendus au consommateur bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-3 à L.217-20 du Code de la consommation ainsi que de la garantie des défauts cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. Le vendeur répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance du bien et apparaissant dans le délai prévu par la loi. En cas de défaut de conformité, le consommateur bénéficie des droits à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, dans les conditions prévues par la loi, à une réduction du prix ou à la résolution du contrat. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

Conditions générales de vente

GARANTIES DES VIS CACHES. Le consommateur peut également mettre en œuvre la garantie des défauts cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil. Dans les conditions prévues par la loi, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix.

FORCE MAJEURE. Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations lorsque celui-ci résulte d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue, sauf si le retard qui en résulte justifie la résolution du contrat. Lorsque l'empêchement est définitif, le contrat peut être résolu dans les conditions prévues par la loi.

DONNÉES PERSONNELLES. Les données personnelles recueillies par la SARL POMPES FUNÈBRES – MARBRERIE DU SORGIA, responsable du traitement, sont utilisées dans le cadre de la préparation, de l'organisation et de l'exécution des prestations funéraires et de marbrerie, de l'accomplissement des formalités administratives, de la facturation et du paiement ainsi que du respect des obligations légales et réglementaires de l'entreprise. Elles peuvent être transmises, dans la limite de ce qui est nécessaire, aux administrations, collectivités, établissements, cimetières, crématoriums et prestataires participant à l'exécution des prestations commandées. Les données sont conservées pendant les durées nécessaires à l'exécution des prestations puis pendant les durées prévues ou autorisées par la réglementation applicable. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose, dans les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition ainsi que, lorsqu'il est applicable, d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés auprès de : POMPES FUNÈBRES – MARBRERIE DU SORGIA, 4 Carrefour aux Portes de l'Ain, 01200 VALSERHÔNE / marbrerie.sorgia@gmail.com

DROIT DE RÉTRACTATION Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le consommateur bénéficie, lorsqu'il est applicable, d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation dans les conditions prévues aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation. Lorsque le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant l'expiration du délai de rétractation, sa demande expresse est recueillie conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation. Après exécution complète de la prestation et lorsque les conditions légales sont réunies, le consommateur ne dispose plus du droit de rétractation.

RÉCLAMATIONS – MÉDIATION – LITIGES En cas de difficulté relative à l'exécution du contrat ou de contestation, le client est invité à adresser préalablement une réclamation à la SARL POMPES FUNÈBRES – MARBRERIE DU SORGIA. Après démarche préalable auprès de l'entreprise et en l'absence de solution amiable, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève l'entreprise.

Médiateur de la consommation des professions funéraires: M. Pierre-François FIRTION, 14, rue des Fossés Saint-Marcel 75005 Paris, mail : mediateur@mediateurconso-servicesfuneraires.fr. site internet : mediateurconso-servicesfuneraires.fr

Conditions générales de vente

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE POMPES FUNÈBRES

CHAMP D'APPLICATION. Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente pour les produits et prestations relevant de l'activité de pompes funèbres.

INTERVENTION DE TIERS. L'organisation et l'exécution des obsèques peuvent nécessiter l'intervention de tiers indépendants de l'entreprise, notamment administrations, collectivités, lieux de culte, cimetières, crématoriums ou autres prestataires. L'entreprise ne saurait être tenue responsable des conséquences directement imputables à ces tiers, sous réserve des dispositions légales applicables.

EFFETS PERSONNELS ET OBJETS DE VALEUR. La famille est invitée à signaler la présence de bijoux, objets de valeur ou effets personnels appartenant au défunt et à préciser leur destination avant les opérations funéraires concernées.

HORAIRES. Les horaires prévus pour les différentes phases des obsèques peuvent être affectés par des circonstances extérieures à l'entreprise, notamment les contraintes administratives, les conditions de circulation ou climatiques et l'intervention de tiers. L'entreprise informe la famille dans les meilleurs délais de toute modification significative dont elle a connaissance.

FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE. L'exécution des prestations peut nécessiter le règlement de frais à des tiers, notamment administrations, collectivités, lieux de culte, cimetières ou crématoriums. Ces frais sont reportés dans la rubrique correspondante du devis. Lorsqu'ils ne peuvent être déterminés exactement au moment de l'établissement du devis, un montant prévisionnel peut être indiqué et régularisé selon le montant effectivement facturé.

CERCUEILS ET MATÉRIAUX NATURELS. Compte tenu de la nature des matériaux employés et des conditions propres au lieu d'inhumation, notamment l'humidité et les caractéristiques du sol ou du caveau, les matériaux peuvent connaître une évolution naturelle après l'inhumation. Ces évolutions ne constituent pas nécessairement un défaut du produit, sans préjudice des garanties légales applicables au consommateur.

Médiateur de la consommation

Médiateur de la consommation des professions funéraires :



M. Pierre-François FIRTION



14, rue des Fossés Saint-Marcel 75005 Paris



mail : mediateur@mediateurconso-servicesfuneraires.fr

Contrats de sous-traitance

PRESTATIONS RÉALISÉES EN SOUS-TRAITANCE

Certaines prestations proposées par notre entreprise peuvent être réalisées par des prestataires extérieurs qualifiés et, lorsque la réglementation l'exige, dûment habilités.

* Soins de conservation (thanatopraxie) : réalisés par un thanatopracteur extérieur.

* Personnel / porteurs funéraires : recours possible à du personnel extérieur en fonction des besoins du convoi.



Extrait K-bis

Greffé du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse
32 AV ALSACE LORRAINE
CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
N° de gestion 2017B01671

Code de vérification : UvvP4z9s8x
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 11 septembre 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	833 679 889 R.C.S. Bourg-en-Bresse
Date d'immatriculation	04/12/2017
Dénomination ou raison sociale	POMPES FUNEBRES - MARBRERIE DU SORGIA
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social	150.000,00 Euros
Adresse du siège	4 Carrefour aux Portes de l'Ain 01200 Valserhône
Activités principales	Pompes funèbres, organisation d'obsèques, marbrerie.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 03/12/2116
Date de clôture de l'exercice social	30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	PUECH Olivier, André, Franck
Date et lieu de naissance	Le 17/08/1974 à Mazamet (81)
Nationalité	Française
Domicile personnel	71 Chemin de Très Chez Griot 01200 Montanges

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	4 Carrefour aux Portes de l'Ain 01200 Valserhône
Activité(s) exercée(s)	Pompes funèbres, organisation d'obsèques, marbrerie, inhumation, exhumation, crémation de corps, fossoyage. Fourniture de porteurs, personnels, corbillards, objets (notamment cercueils) et de prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations et fossoyage. Exploitation d'un funérarium, service et gestion de Chbres funéraires. Transport de corps (avant et après mise en Bière).
Date de commencement d'activité	01/09/2017
Origine du fonds ou de l'activité	Apport
Précédent propriétaire	
Nom, prénoms	PUECH Olivier
Immatriculation au RCS, numéro	751 098 054
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Habilitation préfectorale


**PRÉFÈTE
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PREFECTURE DE NANTUA

N° 476 / 25

**Arrêté préfectoral portant renouvellement d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-23 et R. 2223-56 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 février 2025 portant délégation de signature à Madame Karine GARCIN-ESCOBAR, sous-préfète de Nantua ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation réceptionnée le 21 octobre 2025 de Monsieur Olivier PUECH, gérant de la SARL « Pompes Funèbres – Marbrerie du Sorgia » à Valserhône 01200 ;

Sur proposition de la sous-préfète Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : La SARL « Pompes Funèbres – Marbrerie du Sorgia », représentée par Monsieur Olivier PUECH gérant, pour son établissement principal, sis 04 carrefour aux portes de l'Ain – 01200 Valserhône, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques ;
- Transport de corps avant et après mise en bière ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 25.01.0038

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 5 ans.

Article 4 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Olivier PUECH, gérant de la SARL « Pompes Funèbres – Marbrerie



Habilitation préfectorale

2

du Sorgia », publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Valserhône.

Fait à Nantua, le 24 novembre 2025

Pour la préfète, par délégation,
La sous-préfète de Nantua

Karine GARCIN-ESCOBAR

Habilitation ORIAS



ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

POMPES FUNEBRES - MARBRERIE DU SORGIA
4 Carrefour aux Portes de l'Ain
01200 Bellegarde-sur-Valserine

Numéro de RCS (le cas échéant) : 833679889

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 18008421

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 14/12/2018 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 10/09/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général